Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 126 (2000)

Heft: 12

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

donné aux femmes bourgeoises l'occasion de s'affirmer en tant que consommatrices et - à ce titre de décideuses dans le domaine économique - d'acquérir davantage de compétences et de libertés par rapport à leurs maris? Ou faut-il considérer ces lieux semi-publics comme un biotope conçu pour protéger le sexe «faible» et contrôlé par des hommes visant le profit et l'augmentation de leur chiffre d'affaires? Et quel rôle ont-ils pu jouer pour les femmes de condition modeste, si ce n'est, via l'incitation à consommer, celui d'une «éducation sociale» 18, soutenue par une mise en scène ostentatoire destinée à rallier aux normes bourgeoises?

Pour éclairer ces questions, l'association des femmes zurichoises pour des débits de boissons sans alcool (zvf) offre à nouveau des pistes intéressantes. Pour commencer, il ne fait pas de doute que ces établissements nés de leur propre initiative reflètent chez leurs fondatrices bourgeoises une nouvelle image d'elles-mêmes et témoignent d'une volonté émancipatrice de se faire une place dans la sphère publique contrôlée par les hommes. Les femmes qui ont institué ces lieux étaient ce qu'on appelle aujourd'hui des créatrices d'entreprise, qui ont engagé leurs propres ressources pour investir un nouveau domaine d'activité. Elles ont également réussi à ouvrir à la clientèle féminine un espace - l'auberge - traditionnellement réservé aux hommes: il n'y avait plus rien de suspect en soi à s'attabler seule devant un café dans un établissement tenu par l'association. D'un autre côté, la politique sociale appliquée par les femmes du zfv à leurs employées féminines ne reflète pas seulement leurs valeurs et normes de comportement bourgeoises, mais également leurs efforts pour transmettre ces valeurs à des jeunes femmes des classes sociales inférieures, dont l'identité était encore peu affirmée, afin de reproduire et d'ancrer plus largement l'acception traditionnelle des rôles attribués aux genres.

Qu'en est-il aujourd'hui?

La sphère publique ne constitue pas plus qu'hier un lieu où l'identité féminine se déploie aussi naturellement que celle des hommes. Il s'agit-là d'un héritage historique. C'est pourquoi les tentatives aménagistes pour casser des connotations et schémas de perception dichotomiques doivent toujours tenir compte des processus historiques complexes qui ont contribué à les instaurer.

¹⁸ Le texte original parle ici de «Sozialdisziplinierung», une notion dont l'emploi est bien défini dans la recherche sociologique de langue allemande, mais qui ne semble pas avoir d'équivalent établi en français (ndt).

sia

MANIFESTATIONS D'INFOR-MATION: REMANIEMENT DES RPH ET DU MP

Le remaniement des règlements concernant les honoraires (RPH) et celui du modèle de prestations (MP) sont entrés dans leur phase finale. Pour informer sur l'état du projet et préparer sa mise en consultation, la sia organise des séances d'introduction. Ces manifestations s'adressent aux comités des sections, groupes professionnels et sociétés spécialisées sia ainsi qu'aux intéressés ultérieurs (maîtres d'ouvrage, autres organisations, bureaux d'études, etc.) et aux membres sia spécialement concernés par ce projet.

La participation est gratuite. A la suite de la présentation, un apéro sera offert qui permettra de poursuivre l'échange d'information.

Les manifestations auront lieu aux dates et lieux suivants:

Zurich: 5 juillet 2000, 17.00 - 19.00 Berne: 6 juillet 2000, 17.00 - 19.00 Lausanne:12 juillet 2000, 17.00 - 19.00

Informations et inscription: sia form, Selnaustrasse 16, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 58, fax 01/201 63 35 ou <www.sia.ch>

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 1/00

Vendredi 23 juin, 10h30, Hôtel Palace, Lucerne *Ordre du jour:*

- Allocution de bienvenue, buts de l'AD, désignation des scrutateurs
- Procès-verbal de l'AD 2/99 du 6 novembre 1999 à Berne

Adoption:

- Comptes de l'exercice 1999
- Code d'honneur sia
- Approbation des nouveaux statuts de la section Zurich
- Approbation du rapport de gestion 1999
- Requête du GSG pour son rattachement au groupe professionnel Technique/Industrie

Information:

- Groupes professionnels Etat des travaux
- Modèle de formation continue sia
- Modèle de prestations MP / Règlements concernant les prestations et honoraires RPH – Etat des travaux

Divers

Fin de l'AD, collation